



**CHARTRE DU PROTOCOLE SANITAIRE
DE L'ASSOCIATION FRANÇAIS POUR TOUS A ANTONY
SAISON 2020-2021**

Dans le contexte lié à la COVID-19, la responsabilité individuelle de chacun en termes de protection sanitaire des autres et de soi-même est engagée. Dans ce cadre, l'Association Français Pour Tous à Antony a élaboré le protocole sanitaire détaillé ci-dessous et demandera, à chaque membre adhérent (apprenant), lors de l'inscription aux cours dispensés par nos animateurs, de le signer. Cette chartre sera également signée par les membres actifs (les animateurs bénévoles).

Le membre (apprenant ou animateur) s'engagera :

1. A signer le protocole sanitaire à l'inscription (ou à l'adhésion).
2. A donner ses coordonnées (adresses postale et mail, téléphone) pour une traçabilité permettant de le joindre en cas de nécessité (cas de COVID-19 déclaré). Aucun cours ne pourra être suivi sans ces renseignements.
3. A ne pas se présenter au cours s'il présente des symptômes potentiels de la COVID-19 (toux, fièvre $>38^{\circ}\text{C}$, diarrhée, nausées, rhume, grande fatigue, conjonctivite, perte de goût ou d'odorat ou autres symptômes éventuellement révélés ultérieurement).
4. A informer immédiatement l'Association en cas de contamination par la COVID-19 ou de contact avec un cas de COVID-19.
5. A fournir un certificat médical permettant la reprise de la pratique, en cas de contamination par la COVID-19.
6. A ne pas venir pendant 14 jours pour les personnes-contact d'un cas de COVID-19.
7. A respecter les règles imposées par les Centres qui hébergent l'Association (Centre Social et Culturel d'Antony, Espace Vasarely) notamment les valeurs de jauge données par les Centres.
8. A respecter les gestes barrières et les préconisations sanitaires :

Dans les parties communes du Centre

- En portant un masque pour entrer dans le Centre et dans tous ses déplacements.
- En se désinfectant les mains à l'entrée avec du gel hydroalcoolique fourni par le Centre.
- En arrivant à l'heure et en respectant les règles de circulation et d'attente préconisées par le Centre. Les apprenants arrivant en avance attendront à l'extérieur du Centre.

- En ne restant pas plus que nécessaire dans les locaux pour éviter le croisement avec des personnes qui précèdent ou succèdent.

Dans les salles de cours du Centre

- En observant la distanciation physique durant toute sa présence dans la salle, selon les préconisations de l'animateur bénévole qui appliquera les règles en vigueur¹.
- En portant le masque dans la salle du cours selon les règlements ou préconisations en vigueur¹.
- En venant avec son propre matériel (cahier, stylo) et en ne prêtant pas ou n'empruntant pas de matériel à autrui.
- En respectant les autres gestes barrière préconisés habituellement (tousse dans son coude, se laver ou se désinfecter régulièrement les mains, ne pas serrer de mains, etc.).
- En aérant, en début de cours, les salles munies de fenêtres s'ouvrant à l'extérieur pendant 15 minutes minimum.
- En nettoyant, en début et en fin de cours, les points de contact (poignées de portes, de fenêtres, d'armoire, tables etc.) avec des lingettes désinfectantes virucides (norme EN14476) fournies par l'Association.

Du gel hydroalcoolique sera fourni par l'Association.

A chaque cours l'animateur bénévole établira la liste de présence des apprenants de son groupe et la communiquera à l'Association.

L'Association communiquera régulièrement aux animateurs bénévoles les modifications des réglementations pour application immédiate auprès des apprenants.

A Antony le :

Nom, prénom du participant (apprenant ou animateur²) :

Signature :

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



¹ Décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 selon texte en vigueur (pour exemples : distanciation physique minimale de 1 mètre radial et port du masque en continu selon texte modifié au 30/08/2020)

² Rayer la mention inutile